Procédure à respecter pour établir une convention

Une convention de stage est un document obligatoire pour réaliser un stage en entreprise**. Il s'agit du contrat** définissant le **cadre de la mission de l'élève et qui doit être signé par 3 parties : l'élève, l'entreprise dans laquelle le stage se déroulera et le lycée.**

<u>Afin d'établir cette convention,</u>
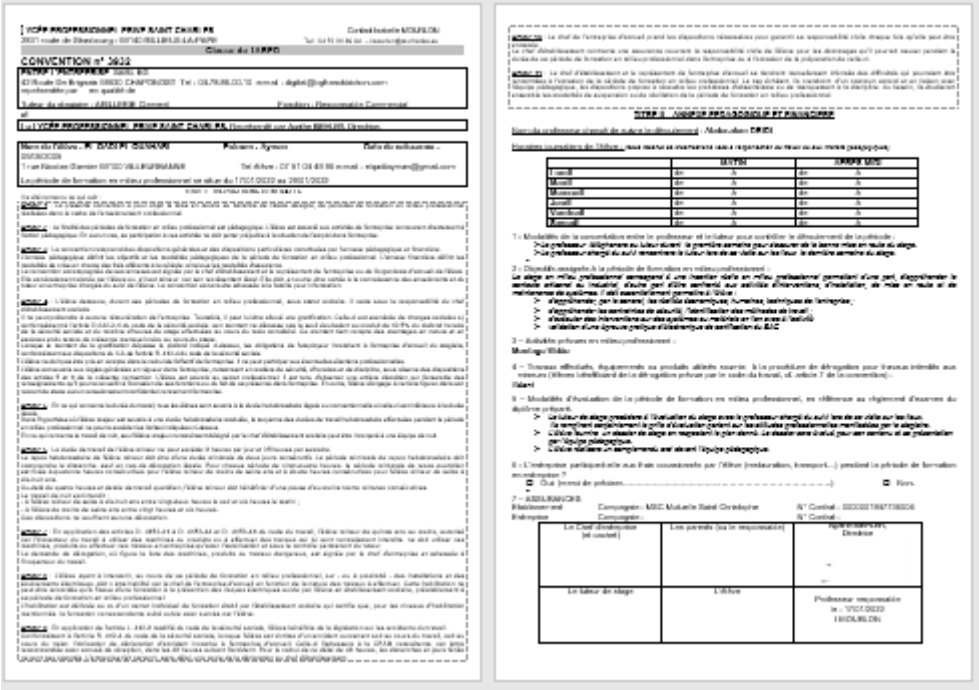
- **L'élève télécharge un pré-accord vierge** à faire compléter par l'entreprise sur l'application **d'Ecole Directe**, dans l'onglet « **Documents** » puis « **Administratifs** ».
- Le pré-accord téléchargé et imprimé, l'élève **le fait compléter par l'entreprise** et le **soumet à son professeur principal pour validation.**
- Le pré-accord validé, **le professeur principal transmet le pré-accord à Madame MOURLON** (DDFPT) afin **d'établir 3 conventions**.
- Ces **conventions sont ensuite signées par la chef d'établissement Madame Biehler, le professeur principal, les parents de l'élève, le jeune et enfin l'entreprise.**
- **Chaque partie signataire** conserve **1 exemplaire** : l'entreprise, le jeune et le lycée.